

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU - M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- M..Guy VILLENAVE- Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT

Absent : Mme I. DUPONT, Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER,
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 **Présents :** 17 **Pouvoir :** 1

OBJET : Mise en œuvre du dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable à la mobilité des jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant que la mise en place du dispositif d'aide est adossée à une contribution citoyenne au titre des parcours d'engagement permettant aux jeunes de 15 à 30 ans révolus, résidant sur la commune l'octroi d'un soutien financier de 150€,

Considérant que le bénéficiaire devra justifier d'une inscription dans une auto-école du département et répondre à tous les critères du dossier d'inscription,

Considérant que le dossier d'inscription sera validé par la commission des affaires sociales,

Considérant que le bénéficiaire devra effectuer au moins 20 heures d'engagement citoyen sur une durée minimale de 2 mois jusqu'à 9 mois maximum pouvant s'effectuer au sein d'une structure associative, communale ou intercommunale, ayant une dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive.

Considérant que l'engagement citoyen du bénéficiaire doit être validé par la commission des affaires sociales,

Considérant que l'attribution de la somme attendue est consécutive à l'obtention, au moins du code de la route,

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Isabelle LESBATS le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de l'aide au permis de conduire versée directement au bénéficiaire.
- De fixer à 150€ le montant de l'aide au permis de conduire.
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions que passera la commune de LIT ET MIXE avec les associations ou structures qui accueilleront les bénéficiaires pour la réalisation de 20 heures d'engagement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU

